

Département de l'Aude
Commune de Saint-Hilaire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 AVRIL 2019

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 08
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 02
Nombre d'absents excusés : 03
Nombre de membres absents : 01

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du groupe scolaire (la Mairie étant inutilisable en raison de la crue du Lauquet du 15 Octobre 2018) sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. BURLAN Christelle, CANET Fanny, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, LAZARO Pascal, RENAUD Katia

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc (excusé - représenté par FERNANDEZ Martine), DEL-VALS Jérôme (excusé), HOYOS Pierre (excusé), MANCES Françoise (excusée), OUBALKASSAM Mohamed (excusé - représenté par CARBONNEL Jean-Louis, TERRANO Anne-Marie

DATE DE LA CONVOCATION : 12 Avril 2019

Conformément à l'article L.2121.15 du CGT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Katia RENAUD est désignée à cette fonction qu'elle accepte.

Le procès-verbal de la séance du 3 Avril 2019 est approuvé à l'unanimité

1. Décisions du Maire - article L.2122.22 du CGCT

M. le Maire fait part à ses collègues des décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

Le 4 Avril : achat de 4 extincteurs au prix de 444,98 € HTVA pour remplacer les extincteurs défectueux dans les bâtiments qui ont été contrôlés

Le 5 Avril : tarifs des prix des poteries en dépôt-vente à l'abbaye

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions

2. Convention de prêt temporaire d'une exposition - Département de l'Aude/Commune de Saint-Hilaire

M. le Maire indique que les agents de l'abbaye ont réservé une exposition auprès des Archives Départementales pour la journée du 19 Mai 2019 (Balade des vins bio). Une convention doit être signée à ce sujet avec le Conseil Départemental de l'Aude. Chaque Conseiller Municipal dispose de cette convention en photocopie. Il conviendra également de souscrire une assurance pour cette exposition (coût maximum ; 100 €).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette convention que M. le Maire est autorisé à signer. L'assurance sera également souscrite

3. Convention relative à la médecine professionnelle et préventive - CDG 11/Commune de Saint-Hilaire

M. le Maire indique La Commune adhère depuis de nombreuses années au service de médecine professionnelle du Centre Départemental de Gestion. Il est proposé de mettre à jour la convention. Une copie était jointe à la convocation. Cette convention serait signée pour 1 an, elle serait renouvelable par tacite reconduction avec une durée maximum de 3 ans, elle pourrait être dénoncée tous les ans avant le 30 Septembre. Le taux de la cotisation annuelle est de 0,45 % à appliquer à la masse salariale de l'exercice n-1.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette convention (mise à jour) que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents. Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets de l'exercice 2019

4. Convention de mise à disposition d'un terrain - Convention de passage - SYADEN/Commune de Saint-Hilaire

M. le Maire indique que le SYADEN a décidé de déplacer le poste électrique de l'ancienne gendarmerie qui a été inondé. Ce poste sera maintenant implanté sur le petit terrain communal (parcelle AB 707 pour partie) à l'entrée de l'allée qui conduit

au local du 3^{ème} âge. Il faut pour cela signer deux conventions avec le SYADEN : une pour autoriser l'implantation sur le terrain, sachant que la partie utilisée sera de 7,97 m2, l'autre pour autoriser le passage des câbles enterrés. Les conventions étaient jointes à la convocation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces conventions que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents

5. Demande d'admissions en non-valeurs

M. Le Maire indique que M. le Receveur Municipal, qui malgré toutes les démarches entreprises est dans l'impossibilité d'encaisser un titre de recettes d'un montant de 80 € émis en 2016 à l'encontre de Mme Angélique COTTON demande l'admission en non-valeur de ce titre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette admission en non-valeur et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

6. Détermination du taux d'avancement de grade – cadre emploi des attachés territoriaux

M. Le Maire indique qu'il convient de déterminer le taux d'avancement de grade d'attaché territorial. Le taux d'avancement de grade devra être de 100 % afin de permettre l'accès au grade d'attaché principal. Le Comité Technique Départemental a déjà statué à ce sujet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le taux d'avancement de grade proposé et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

7. Délégations du Conseil Municipal au Maire – Article L.2122.22 du CGCT

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Mme FERNANDEZ qui rappelle qu'au fil des années, le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs pour faciliter la gestion communale et souvent gagner du temps. C'est toujours dans cet objectif que le Maire pourrait disposer du pouvoir n° 6 de l'article L.2122.22 du CGCT : c'est-à-dire « De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

8. Achat d'un véhicule afin de remplacer le véhicule C 15

M. le Maire rappelle que le C 15 est définitivement hors d'usage. La Commune a contacté plusieurs garages afin d'acheter un véhicule d'occasion qui pourrait convenir. Une seule réponse a été réceptionnée, celle du garage Renault Occasion de Carcassonne qui propose un KANGOO DIESEL de 6 CV qui à 101 000 kms au compteur.

Le prix est de 7 200 € tout compris.

Le C 15 serait repris sans contre-partie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'acquisition du véhicule KANGOO auprès du garage RENAULT OCCASION DE CARCASSONNE aux conditions indiquées Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2019 et M. Le Maire est autorisé à signer tous documents afférents

9. Taux de la fiscalité directe locale

M. le Maire indique qu'il convient, d'arrêter sans attendre les taux de la fiscalité directe locale. Compte tenu de la situation, il suggère de maintenir les taux de l'année 2018 e c'est-à-dire :

- Pour la taxe d'habitation : 10.47 %
- Pour le foncier bâti : 24.52 %
- Pour le foncier non-bâti : 97.63 %

En tenant compte des bases notifiées par l'Administration, ces taux génèreraient une recette de 305 982

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

10. Sécurisation des abords de l'abbaye (démolition d'une partie de l'ilot JEANJEAN) – travaux supplémentaires – avenant n°1

M. le Maire rappelle que le marché signé avec l'entreprise VIDAL DEMOLITION pour la sécurisation des abords de l'abbaye s'élève à la somme de 35 000 € HTVA. Il est maintenant proposé de démolir une partie du hangar (toit en éverite). M. l'Architecte des Bâtiments de France en est d'accord et même le préconise. Le surplus de dépense correspondant est de

9 970 € HTVA qui peut être payé dans le cadre de l'opération, sans ajouter de crédits. Si le Conseil Municipal en est d'accord le marché devra être modifié afin d'inclure ces travaux supplémentaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les travaux supplémentaires à réaliser pour un montant de 9 970 € HTVA et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents

11. Aménagement cœur de village – 2^{me} tranche – choix des entreprises chargés des travaux

M. Le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de lancer la consultation pour les travaux de la 2^{ème} tranche de l'aménagement du village. Les entreprises ont présenté les offres suivantes

Lot n°1 – entreprise CHAUVET TP – solution de base après négociation	153 435.00 € HTVA
Lot n°1 – entreprise CHAUVET TP – solution alternative après négociation	169 870.00 € HTVA
Lot n°2 – entreprise CHAUVET TP après négociation	215 591.00 € HTVA
Lot n°3 – entreprise RESOLOGY après négociation	7 892.50 € HTVA

L'entreprise COLAS a déposé une offre hors délais

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à la majorité (9 pour et 1 abstention) de retenir les offres de l'entreprise CHAUVET TP en solution de base pour les lots 1 et 2 et de l'entreprise RESOLOGY pour le lot 3 et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents. En cours de chantier, comme cela est possible, les travaux sur la 2^{ème} partie de la rue de la Molle seront retirés

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées la séance est levée à 21 H 55

- Vu pour être affiché le dix-neuf avril deux mille dix-neuf et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

